

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
29 août 2024

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
10 septembre 2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-072

Fondation Oikhonomia

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la fondation Oikhonomia l'a informé depuis quelques années de leur projet d'ouverture de micro-crèche intergénérationnelle à horaires atypiques sur le domaine de La Guerche.

Aujourd'hui, la fondation précise que le projet est prêt et que la structure pourrait être opérationnelle pour une ouverture en 2025. Elle informe également qu'elle a choisi le régime PSU qui permettra une égalité d'accès aux familles au service d'accueil du jeune enfant.

Afin de pouvoir prétendre au bonus territoire CTG versé par la CAF et de lui permettre ainsi d'envisager un budget prévisionnel équilibré, la fondation demande une aide financière auprès de la commune de Rives-en-Seine

Lors de la signature de la CTG, notre collectivité s'est engagée à maintenir et développer les services aux familles sur son territoire. La CAF nous a informé, qu'à l'heure actuelle, la fondation a été reconnue d'utilité publique le 6 janvier 2023 et que la fondation lui avait également confirmé le fonctionnement en horaires atypiques de la structure.

L'attractivité de notre territoire et son dynamisme passe par une offre de garde du jeune enfant.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De soutenir financièrement ce nouveau service aux familles implanté sur un territoire couvert par une CTG à hauteur de 1000 euros par an, sous couvert de réalisation du projet, afin que la fondation puisse obtenir ce complément d'aide au fonctionnement de la CAF par le bonus territoire CTG.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET